



Ministère de l'Agriculture, de l'Eau des
Ressources Animales et Halieutiques



Direction Générale des Productions Animales - Burkina Faso



HYGIENE ET BIOSECURITE EN ELEVAGE CUNICOLE

Avec l'appui du





CONTEXTE / JUSTIFICATION

Au Burkina Faso, les élevages de lapins sont caractérisés par une faible production et une forte mortalité, liées au développement et à la propagation des pathologies animales (maladie hémorragique virale, coccidiose, salmonellose, coryza, gales, etc.). Cette situation s'explique par la faible application des mesures de biosécurité. La mise en œuvre des mesures de biosécurité dans les élevages de lapins est nécessaire pour réduire la mortalité.

OBJECTIFS

L'objectif de cette fiche est d'informer et de sensibiliser les éleveurs sur les bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité afin de réduire l'incidence des pathologies animales sur les élevages de lapins.

PUBLIC CIBLE

Cette fiche s'adresse aux éleveurs de lapins, aux agents de vulgarisation et d'appui conseil, aux étudiants, etc.

EN QUOI CONSISTE LA PRATIQUE ?

La biosécurité désigne l'ensemble des mesures permettant d'empêcher l'introduction, la survie et la propagation des agents pathogènes dans un élevage. Elle repose sur trois principes fondamentaux : l'isolement, le contrôle des mouvements, le nettoyage et la désinfection.

ETAPES PRATIQUES / TECHNIQUES

1. Conception et implantation du bâtiment

Les mesures de biosécurité commencent dès la conception et la construction du bâtiment d'élevage. L'implantation doit permettre la mise en œuvre des mesures de biosécurité. Ainsi :

- Construire un bâtiment bien orienté avec un sol bétonné (légère pente 1,5 à 2%) et des murs lisses pour faciliter le nettoyage et la désinfection ;
- Clôturer l'ensemble de l'exploitation avec une porte d'accès, cela permet un contrôle de tous les flux (personnes, animaux, matériel, intrants, cadavres) ;
- Respecter une distance entre les bâtiments à l'intérieur de la ferme (100 à 150m) permet de minimiser la propagation des micro-organismes ;
- Respecter les densités en fonction des stades physiologiques ;
- Respecter les normes de fabrication et d'installation des clapiers ;
- Respecter le bien être des lapins.

2. Contrôle des mouvements

- Tenir des registres : entrées/sorties d'animaux, interventions vétérinaires, nettoyage, désinfection, mortalité, etc.
- Enregistrer les visiteurs et interdire l'accès aux personnes ayant visité un autre élevage dans les 48-72 h et sans autorisation ;
- Tremper les bottes dans un pédiluve efficace ;
- Prévoir des vestiaires obligatoires à l'entrée : douche, changement de vêtements et bottes ;
- Nettoyer et désinfecter les roues et bas de caisse des véhicules avant d'entrer (rotoluve) ;
- Empêcher l'introduction des prédateurs (chiens, chats, etc.) dans la ferme ;
- Utiliser des vêtements jetables pour les visiteurs ;
- Nettoyer et désinfecter le matériel externe avant usage.
- Prévoir une zone spécifique pour les livraisons (hors zone d'élevage).

3. Hygiène du personnel et du matériel

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les outils (seaux, abreuvoirs, mangeoires, etc.) ;
- Organiser le travail en commençant par les animaux sains et jeunes pour terminer par les adultes et/ou les malades.
- Laver les mains avant et après chaque manipulation des lapins ;
- Porter obligatoirement une blouse et des bottes réservées à l'élevage et régulièrement lavées ;
- Désinfecter les mains avant toute opération dans l'élevage et après avoir manipulé un malade ou un cadavre, en particulier en cas d'abcès et de mammites ;
- Prévoir une blouse pour la maternité et une autre pour l'engraissement ;
- Nettoyer après chaque mise-bas le nid de chaque cage de maternité ;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les cages.

4. Gestion de l'alimentation et de l'eau

- Distribuer l'aliment en utilisant des récipients (mangeoire, râtelier) faciles à nettoyer.
- Distribuer de l'eau propre dans les abreuvoirs car le lapin ne boit jamais l'eau sale qui est de surcroît un milieu favorable au développement microbien. L'eau doit être fréquemment renouvelée.
- Nettoyer les bacs de stockage d'eau (brossage une fois par semaine au moins) et des abreuvoirs. Si l'élevage est doté d'un système automatique, nettoyer les pipettes avec une éponge imbibée d'eau javellisée une fois par semaine.
- Stocker l'aliment dans un endroit sec, propre et non accessible aux animaux domestiques ou sauvages (chien, chat, petits rongeurs, oiseaux, reptiles, etc.).
- Distribuer l'aliment et l'eau en commençant par les animaux sains et jeunes pour terminer par les adultes et/ou les malades.

5. Hygiène des locaux

- Evacuer les déjections dans les fosses compostières (10 à 20 mètres des bâtiments d'élevage) ;

- Lutter contre les parasites externes à l'aide de produits adaptés ;
- Laver à haute pression et désinfecter après chaque bande ;
- Respecter le vide sanitaire avant réintroduction d'animaux ;
- Affecter chaque matériel à un bâtiment spécifique.
- Renouveler la litière si nécessaire.

6. *Suivi sanitaire et vaccination*

- Tenir un registre sanitaire pour chaque bande ;
- Contacter rapidement le service vétérinaire en cas de maladie ;

- Disposer d'un plan de vaccination et de déparasitage ;
- Dératiser et désinsectiser régulièrement les locaux.

7. *Gestion des maladies et des déchets*

- Respecter les mesures zoo-sanitaires en cas de suspicion de maladies contagieuses (VHD, salmonellose, coccidiose, etc.)
- Isoler immédiatement les animaux malades ;
- Enterrer ou brûler les cadavres des animaux pour éviter la contamination ;
- Éliminer les eaux stagnantes ;
- Mettre en place des fosses septiques et des poubelles.

EXIGENCES /ERREURS A EVITER

- ▶ Former régulièrement les éleveurs de lapins sur les bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité ;
- ▶ L'insuffisance d'infrastructures adaptées dans la plupart des élevages de lapins pour l'application des mesures de biosécurité,
- ▶ Pour éviter de blesser les pattes des animaux, le fil constituant le grillage doit avoir un diamètre minimum de 2,2 à 2,5 mm pour les adultes et au moins 1,8 à 2,5 mm de diamètre pour les jeunes à l'engraissement.

MESSAGES CLES

- ▶ Une application rigoureuse des mesures de biosécurité, c'est moins de perte, moins de traitements et plus de revenus pour les producteurs.
- ▶ La prévention coûte moins chère que le traitement.

REFERENCES/SOURCES

- Ouedraogo, B., Nikiema, Z. S., & Zoundi, S. J. (2021). Cuniculture dans la zone périurbaine de Ouagadougou: situation actuelle et perspectives de son développement. Rev. Ivoir. Sci. Technol, 37, 82-105.
- Bimenyimana, A. V., Munyaneza, N., Iribagiza, A., Ntirandekura, J. B., Kwizera, A., Nzisabira, D., Ndayikengurukiye, E., Karega, D., Manayonsa, O., Ahimpera, F., Nimbona, F., Nizigiyimana, D., Karikurubu, L., & Nyabongo, L. (2024). Manuel de bonnes pratiques d'élevage cunicole. Nairobi, Kenya: International Livestock Research Institute (ILRI).

